

BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL, TORONTO, 1er janvier, 1888.

Le rapport est adopté.

MM. Morse, de Niagara Falls, et D. Travers, d'Erin, proposent la résolution suivante:—

*Résolu*, Que les membres de cette association ne feront plus d'affaires avec aucun fabricant ou *jobber* en articles servant aux pompes funèbres, qui vendra ses marchandises à des particuliers ou à des personnes qui ne sont pas membres de cette association et qui pourraient agir d'une manière contraire à la profession, à moins qu'il ne cesse de le faire après en avoir reçu avis par le secrétaire, et que cette clause soit inscrite aux règlements.

Sur motion de MM. T. Gibbard, Napanee et de J. Lambert, Aylmer, il est résolu de référer cette résolution au comité exécutif pour rapport.

M. Prower lit le rapport du comité spécial nommé pour préparer une lettre de condoléance destinée à être envoyée à la famille de feu Joseph Strong, comme suit:

TORONTO, 16 septembre, 1885.

Il est impossible de scruter les voies de la providence, mais elles sont conduites avec la plus profonde sagesse. Le Tout Puissant a jugé à propos d'appeler à lui notre bien aimé frère Joseph Strong pendant qu'il remplissait une carrière active et utile. Par sa mort, notre association perd un de ses membres les plus brillants, et tous ceux qui l'ont connu, un ami vrai et sincère. Il désirait ardemment participer à cette assemblée et travailler de concert avec ses anciens amis, mais il a été appelé tout à coup à cet avenir mystérieux et inconnu, dans la vigueur de l'âge, mais avec la foi la plus parfaite dans une immortalité bienheureuse. Il était aimé de tous ceux qui l'ont connu, et sa mort a été une perte sérieuse dans la cité de St Thomas où il jouissait de la confiance de ses concitoyens, Son caractère affable et sa conduite exemplaire comme citoyen et comme entrepreneur, lui réserve un rang distingué dans notre mémoire.

*Résolu*, Que le secrétaire transmette à la famille de notre frère décédé Joseph Strong, copie de ces procédés, et l'assurance de notre sincère sympathie dans son affliction.

W. P. PROWER,  
D. CLIFFORD,  
ROBERT REID.

Le rapport est adopté, et il est ordonné que la résolution soit grossoyée et envoyée à la veuve du défunt.

M. Patrick Blake, de Détroit, appelé à faire quelques remarques sur notre défunt confrère Strong dit qu'il avait eu le plaisir de le connaître intimement, qu'il avait travaillé avec lui pendant quelques années, et que tout ce qui a été dit aujourd'hui peut à peine donner une idée de son caractère. C'était un homme aimable, honnête, honorable et droit, et il est heureux de voir sa mémoire honorée par une telle résolution.

Le fauteuil du second vice-président a été drapé convenablement et une magnifique décoration florale portant les mots "*In memoriam*" a été placée sur ce siège qui est placé à la gauche du président.

Sur motion de MM. John Ferguson, London, et John Walker, Port Hope, il est résolu que M. P. Blake, de Détroit, et M. W. W. Halpin, président de l'association de Montréal, soient admis comme membres honoraires de cette association.

La convention, sur motion, s'ajourne à 6 heures, pour se réunir à 7.30 p.m.

SEANCE DU SOIR.

La convention se réunit de nouveau pour la dépêche des affaires à 7.30 p.m.

TORONTO, 16 septembre, 1885.

M. Rogers, d'Ottawa, lit le rapport du comité des listes de prix.

*Au président, officiers et membres de l'Association des Entrepreneurs d'Ontario.*

Section 1. Nous, le comité nommé par l'association pour arranger une échelle de prix, avons l'honneur de recommander que les fabricants retirent le n° 1 ou le n° 1½